

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2155

13 octobre 2010

SOMMAIRE

A.E. Holding S.A.	103421	Silver Sea Developments S.à r.l.	103409
Alba Fund	103440	Simone	103401
Alnilam Finance S.à r.l.	103395	Simone	103400
Alnitak Finance S.à r.l.	103395	Simone	103400
An der Bakes	103439	Simone	103401
ASO Lux 2 S.à r.l.	103440	Simone	103401
Ben Delux Sàrl	103422	Simone	103405
BNP Paribas Investment Partners Luxem- bourg	103394	Simone	103409
BNP Paribas Investment Partners Luxem- bourg	103394	Société Chalom Immobilier (SCI) S.A. ..	103421
Borletti Group	103400	Tetradé S.A.	103419
Brickfinance S.A.	103440	The Shaheen Business & Investment Group S.A.	103417
Cobelfret Waterways S.A.	103420	TNT Holding S.à r.l.	103417
Comptoir Foncier de Niederkorn S.A. ..	103418	Toras S.A.	103418
GEWATEC Luxembourg S.A.	103396	Trigance Investments	103440
JCP Invest S.A.	103394	Turbo Wash S.A.	103418
JCP One S.à r.l.	103394	UBS Global Solutions	103419
Natixis Bank	103401	UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.	103419
Natixis Luxembourg S.A.	103405	Van Holding S.à r.l.	103421
Natixis Private Banking International ...	103401	Vantage Holdings S.A.	103419
Natixis Trust	103405	Vento Italia S.A.	103432
Orco Germany S.A.	103439	Vespa A S.C.A.	103422
Poinsetia S.A.	103432	Vespa A S.C.A.	103420
Primos S.A.	103433	Vested S.A.	103420
REF IV Luxembourg S.à r.l.	103424	Victoria's Secret International S.à r.l. ...	103420
Ruco S.A.	103438	Victoria's Secret International S.à r.l. ...	103430
Seilux Holding Company	103394	Visio Media S.à r.l.	103437
Seilux Holding Company	103396	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	103421
Seilux Holding Company	103395	Wendilo Investments S.à r.l.	103439
Seilux Holding Company	103396	West One S.A.	103438
Seilux Holding Company	103396	Windle Consulting S.à r.l.	103438
Seilux Holding Company	103395	Yellowwoods Holdings S.à r.l.	103439
Seilux Holding Company	103396		

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

Le Règlement de Gestion du Fonds Commun de Placement BNP Paribas Comfort a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010111829/13.

(100126518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

Le Règlement de Gestion du Fonds Commun de Placement BNP Paribas Quam Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010111830/13.

(100126520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Seilux Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 34.867.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127611/10.

(100144769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

JCP One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4991 Sanem, 159, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 147.715.

JCP Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4991 Sanem, 159, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 147.464.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit l'en-tête de la publication, dans le Mémorial C n° 1669 du 17 août 2010, page 80083, de l'acte de modification statutaire (transfert de siège social) de la société JCP One S.à.r.l.:

au lieu de: «JCP Invest S.A., Société Anonyme Soparfi. Siège social: L-4991 Sanem, 159, rue de Niederkorn. R.C.S. Luxembourg B 147.464.»,

lire: «JCP One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Siège social: L-4991 Sanem, 159, rue de Niederkorn. R.C.S. Luxembourg B 147.715.»

Dans le sommaire du même Mémorial C n° 1669, à la page 80065, il y a lieu de remplacer la ligne «JCP Invest S.A.» par «JCP One S.à.r.l.».

Référence de publication: 2010134250/18.

Seilux Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 34.867.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127612/10.

(100144771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Seilux Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 34.867.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127613/10.

(100144772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Alnilam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.754.

Alnitak Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.757.

FUSIONSPLAN

Fusion durch Absorption

Die Geschäftsleitungen der Alnilam Finance Sàrl und der Alnitak Finance Sàrl haben den folgenden Fusionsplan, in Übereinstimmung mit Artikel 261 (1) des Luxemburger Gesetzes der Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 (das Gesetz), etabliert.

Alnitak Finance Sàrl (Alnitak), eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 150.757, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Absorptionsgesellschaft) und

Alnilam Finance Sàrl (Alnilam), eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 150.754, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Absorbierte Gesellschaft)

schlagen vor ihre Aktivitäten durch eine Fusion durch Absorption zusammenzulegen.

Es wird vorgeschlagen, dass eine Alnilam-Aktie in eine Alnitak-Aktie getauscht wird (1:1), keine weitere Zahlung in bar ist fällig.

Die Alnilam-Aktien werden aus dem Alnilam-Aktienregister nach der Absorption durch Alnitak gelöscht.

Die neuen Aktien von Alnitak werden den Aktionären von Alnilam durch Eintrag im Aktienregister von Alnitak übertragen und werden zur vollen Teilnahme am Gewinn des laufenden Wirtschaftsjahres von Alnitak berechnen.

Alnilam's Aktivitäten werden mit Wirkung vom 31. August 2010 von Alnitak übernommen.

Alnitak hat keine Vorzugsaktien, die spezielle Rechte an Aktionäre geben, emittiert.

Keine der beiden Gesellschaften hat Ernst&Young als Experte im Sinne von Art. 226, noch den Mitgliedern der Geschäftsleitung, besondere Vorteile gewährt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group A.G.

Unterschriften

Référence de publication: 2010133683/34.

(100152493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Seilux Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 34.867.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127614/10.

(100144773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Seilux Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 34.867.

Les comptes annuels au 31 mai 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127615/10.

(100144775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Seilux Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 34.867.

Les comptes annuels au 31 mai 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127616/10.

(100144776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Seilux Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 34.867.

Les comptes annuels au 31 mai 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127617/10.

(100144778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

GEWATEC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 155.890.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Aloyse SCHERER, administrateur de sociétés, demeurant au 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, agissant en son nom personnel,
2. La société anonyme «Lux Aquatec S.A.», ayant son siège social au 1, rue du Chemin de Fer, L-8378 Kleinbettingen, représentée aux fins des présentes par Monsieur Aloyse SCHERER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Kleinbettingen, le 23 septembre 2010.
3. Monsieur Stefan KONOPKA, géologue, demeurant au 29, Kirchstrasse, D-54447 Kanzem,

représenté par Monsieur Aloyse SCHERER, administrateur de sociétés, demeurant au 16, rue Dante L-1412 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Kanzem, le 21 septembre 2010.

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «GEWATEC Luxembourg S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hobscheid.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de reconnaissances géotechniques et hydrogéologiques, la réhabilitation de captages d'eau potables et le traitement d'eau.

Elle peut en outre exercer toute activité s'y rattachant avec, notamment des services d'assistance, de coordination, de surveillance ainsi que réalisation de sondages d'essais géotechniques et hydrogéologiques.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent quarante mille euros (140.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille quatre cents euros (1.400.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Chaque action donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. La cession d'actions entre actionnaires ou à des tiers, devra être notifiée par lettre recommandée au conseil d'administration.

Une telle cession requiert l'accord unanime de tous les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale. Les modalités et prix de cession sera décidé à l'unanimité lors d'une assemblée générale extraordinaire.

A défaut pour la société d'avoir exercé en tout ou en partie son droit préférentiel de rachat, la répartition des actions à acquérir par les actionnaires se fera au prorata de leur participation dans le capital social. Lorsqu'un actionnaire renonce à exercer son droit de rachat préférentiel, ce dernier accroît aux autres actionnaires au prorata des participations détenues dans le capital social.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 11. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 12. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 14. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^e) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Aloyse SCHERER, cinquante-cinq actions	55
2. «Lux Aquatec S.A.», trente actions	30
3. Monsieur Stefan KONOPKA, quinze actions	15
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

- a. Monsieur Stefan KONOPKA, géologue, demeurant au 29, Kirchstrasse, D-54447 Kanzem.
- b. Monsieur Bernard LEROY, ingénieur chimiste, demeurant au 9, Ychippe, B-5990 Leignon.

c. Monsieur Michael NAUHEIMER, géologue diplômé, demeurant au 4 Roentgenstrasse, D-54329 Konz.
d. Monsieur Johannes VERHAREN, géologue diplômé, demeurant au 8, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg.
Monsieur Bernard LEROY, prénommé, est nommé président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Le nombre des réviseurs d'entreprises est fixé à un (1).
Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:
«MAZARS», une société anonyme, avec siège social au 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro B 56248.).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 2b, rue de Steinfort, L-8476 Eischen.
DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: A. SCHERER, J.-J. WAGNER.
Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11803. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010134009/189.

(100153554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Simone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 38.110.

Les comptes annuels au 31 mai 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127619/10.

(100144708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Simone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 38.110.

Les comptes annuels au 31 mai 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127620/10.

(100144713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Borletti Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.572.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit les deux premières lignes de l'en-tête de chacune des publications suivantes concernant Borletti Group:

- modification des statuts publiée dans le Mémorial C n° 1420 du 11 juillet 2007, page 68146;
- statuts coordonnés, mention de dépôt publiée dans le Mémorial C n° 1432 du 12 juillet 2007, page 68690;
- bilan, mention de dépôt publiée dans le Mémorial C n° 1891 du 5 septembre 2007, page 90725;
- modification des statuts publiée dans le Mémorial C n° 1908 du 4 août 2008, page 91574;
- statuts coordonnés, mention de dépôt publiée dans le Mémorial C n° 1923 du 6 août 2008, page 92304;
- changement d'adresse publié dans le Mémorial C n° 2356 du 26 septembre 2008, page 113042;
- bilan, mention de dépôt publiée dans le Mémorial C n° 2412 du 2 octobre 2008, page 115745;
- modification des statuts publiée dans le Mémorial C n° 1519 du 23 juillet 2010, page 72890;

- statuts coordonnés, mention de dépôt publiée dans le Mémorial C n° 1529 du 27 juillet 2010, page 73385:
au lieu de: «Borletti Group, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.»

lire: «Borletti Group, Société en Commandite par Actions.»

Référence de publication: 2010134249/21.

Simone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.110.

Les comptes annuels au 31 mai 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127621/10.

(100144715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Simone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.110.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127622/10.

(100144722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Simone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.110.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127623/10.

(100144724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

**Natixis Bank, Société Anonyme,
(anc. Natixis Private Banking International).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.160.

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est présentée:

Natixis Luxembourg S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 609.865.400 euros, dont le siège social est sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 35141,

Dûment représentée à l'effet des présentes par Madame Evelyne Etienne, en vertu d'un pouvoir donné à cet effet en date du 29 septembre 2010, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

En qualité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société Natixis Private Banking International, une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 46.532.500 euros, dont le siège social est sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 32160, constituée suivant acte de Maître Joseph Kerschen, notaire alors résidant à Luxembourg-Eich, en date du 24 novembre 1989 sous la dénomination de «Banque Populaire du Luxembourg S.A.», publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations n° 129 du 20 avril 1990 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations n°761 du 28 mars 2008 .

La présente assemblée générale extraordinaire, convoquée et réunie à l'effet des décisions de l'Actionnaire Unique (l'«Assemblée»), est ouverte sous la présidence de Madame Evelyne Etienne, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui nomme Maître Carsten Opitz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de secrétaire de séance.

L'Assemblée élit Maître Richard Ledain-Santiago, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose au notaire instrumentaire, et prie ce dernier de prendre acte de ce qui suit:

I. – Que l'Actionnaire Unique a dûment été convoqué conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de l'apport des activités bancaires de Natixis Luxembourg S.A., réalisé par cette dernière au bénéfice de la Société, en accord avec les termes et conditions d'un projet d'apport publié à cet effet le 27 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Approbation de la rémunération versée par la Société à Natixis Luxembourg S.A., d'un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000), en contrepartie de la réalisation, par cette dernière, de l'apport de ses activités bancaires au bénéfice de la Société, correspondant à l'émission, par la Société au bénéfice de Natixis Luxembourg S.A., de trois cent cinq mille six cent quatre (305.604) actions nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), correspondant à un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000);

3. Augmentation du capital social de la Société, d'un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-six millions cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 46.532.500), à un nouveau montant de huit cent dix millions cinq cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 810.542.500), au travers de l'émission de trois cent cinq mille six cent quatre (305.604) actions nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), dont la souscription sera réservée à l'Actionnaire Unique, par suite de l'approbation de l'Apport;

4. Modification de la dénomination sociale de la Société;

5. Modification corrélative de l'article premier ainsi que de l'article cinq (5) des statuts de la Société;

6. Prise en considération de la démission de Monsieur Franck Teyssonier en sa qualité d'administrateur de la Société;

7. Nomination de Monsieur Georges Eric de la Bruniere, Madame Evelyne Etienne, Monsieur François Mainard, Monsieur Jean-Michel Strasser, et de Monsieur Emmanuel Strauss, en qualité de nouveaux administrateurs de la Société; et

8. Autorisation donnée au conseil d'administration de la Société, conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, à l'effet de nommer Madame Evelyne Etienne en qualité d'administrateur délégué à la question journalière de la Société.

II. - Que la présence de l'Actionnaire Unique, ainsi que le nombre d'actions que celui-ci détient sont tous deux mentionnés sur une liste de présence à l'Assemblée; cette liste de présence, après avoir été dûment signée par l'Actionnaire Unique, ainsi que par les membres du bureau, devant rester annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'Actionnaire Unique, possédant l'intégralité du capital social, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour tel qu'arrêté ci-dessus.

Première résolution

L'Actionnaire Unique, considérant:

- Qu'un projet d'apport, qui demeurera annexé au présent acte, a été signé le 25 août 2010 (le «Projet d'Apport») entre la Société et l'Actionnaire Unique;

- Que le Projet d'Apport a été dûment publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations n° 1753 en date du 27 août 2010, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 10 août 1915 gouvernant au régime des sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

- Qu'aux termes du Projet d'Apport, il a été convenu entre la l'Actionnaire Unique et la Société que le premier devra apporter à cette dernière, sans dissolution, une partie de ses activités, s'agissant notamment de ses activités dites «bancaires» (les «Activités Bancaires»), en ce inclus l'ensemble des éléments d'actif et de passif relatifs à ces-dites Activités Bancaires (l'«Apport»);

- Que l'Apport sera réalisé conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi, ainsi qu'aux termes convenus entre la Société et l'Actionnaire Unique et arrêtés dans le Projet d'Apport;

- Que le Projet d'Apport sera expressément soumis aux règles régissant le régime des scissions, telles que posées aux articles 285 à 308 de la Loi, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 303 de la Loi dont l'application sera dès lors expressément écartée en l'espèce;

- Que conformément aux dispositions de l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-après ont été dûment tenus à la disposition de l'Actionnaire Unique ainsi que de Natixis S.A., un établissement de crédit de droit français, actionnaire unique de l'Actionnaire Unique, à l'effet de la consultation, par ces derniers, au siège social respectif de la Société et de l'Actionnaire Unique, au moins un mois avant la date de la présente assemblée:

* le Projet d'Apport;

* les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion établis au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société et l'Actionnaire Unique;

* les rapports établis par les conseils d'administration de la Société et de l'Actionnaire Unique, relatifs à la réalisation de l'Apport, tels que visés à l'article 293, paragraphe (1) de la Loi; et

* le rapport de réviseur d'entreprises établi conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la Loi, relatif à la valorisation des Activités Bancaires apportées (ensemble, les «Documents»);

- Qu'un certificat en date du 29 septembre 2010, confirmant que les Documents ont effectivement été tenus à la disposition de l'Actionnaire Unique, conformément aux dispositions de l'article 295 de la Loi, a été établi et demeurera annexé au présent acte;

- Qu'un certificat en date du 25 août 2010, qui demeurera annexé au présent acte, confirmant (i) que conformément aux dispositions de l'article 296(1) de la Loi, l'Actionnaire Unique renonce expressément, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, à l'établissement du rapport prévu aux articles 308bis-3 et 294 de la Loi, et (ii) que conformément aux dispositions de l'article 296(2) de la Loi, l'Actionnaire Unique renonce expressément, toujours en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, à l'établissement des comptes intermédiaires au 30 juin 2010, tels que visés à l'article 295(1) c), ceci en considération du fait que l'Actionnaire Unique a, à la date des présente, une parfaite connaissance quant à la situation économique, juridique, comptable et fiscale de la Société;

- Qu'à compter de la date du présent acte notarié (la «Date de Réalisation»), l'ensemble des droits et obligations relatifs aux Activités Bancaires seront repris, vis-à-vis des tiers par la Société, qui supportera et fera dès lors son affaire de l'ensemble des dettes ainsi que de toutes obligations de paiement relatives aux Activités Bancaires;

- Qu'à compter de la Date de Réalisation, l'ensemble des contrats de travail conclus entre l'Actionnaire Unique et la totalité de ses employés, ceux-ci travaillant exclusivement ou principalement pour les besoins des Activités Bancaires, seront repris par la Société, et la Société supportera dès lors l'ensemble des droits et obligations, notamment de paiement, ainsi que l'ensemble des dettes y liées;

- Que la Société recueillera la pleine propriété ainsi que la possession exclusive de l'ensemble des éléments d'actif et de passif qui lui seront apportés par l'Actionnaire Unique, relatifs aux Activités Bancaires à compter de la Date de Réalisation; ce transfert devant être réalisé avec l'ensemble des sûretés et autres garanties contractuelle ou légale et, plus largement, de quelque nature que ce soit, y attachées;

- Que la Société sera juridiquement liée, à compter de la Date de Réalisation, par l'ensemble des contrats, accords, engagements précontractuels de quelque nature que ce soit, ventes et autres engagements quelconques ayant pu être souscrits par l'Actionnaire Unique relatifs aux Activités Bancaires apportées dans le cadre de l'Apport;

- Que d'un point de vue comptable et fiscal et ce, tant à l'égard de la Société que de l'Actionnaire Unique, l'Apport des Activités Bancaires sera considéré comme effectif à compter du 1^{er} juillet 2010 et que de ce fait, seule les créances ainsi que les dettes de l'Actionnaire Unique, relatives aux Activités Bancaires, qui seraient devenues exigibles entre le 1^{er} juillet 2010 inclus et la Date de Réalisation exclue, seront transmises de l'Actionnaire Unique à la Société, tandis que celles des créances et des dettes liées aux Activités Bancaires qui verraient leur date d'exigibilité arrêtée préalablement au 30 juin 2010 inclus ne seront pas transmises à la Société; leur titularité étant ainsi conservée par l'Actionnaire Unique, qui y demeurera tenu;

décide d'approuver la réalisation l'Apport des Activités Bancaires mis en oeuvre par l'Actionnaire Unique au bénéfice de la Société, conformément à ce que dessus, ainsi qu'aux termes et conditions du Projet d'Apport.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation de la réalisation de l'Apport, conformément aux termes de la première résolution telle qu'adoptée ci-dessus, décide d'approuver la rémunération offerte à l'Actionnaire Unique par la Société en contrepartie de la mise en oeuvre de l'Apport, d'un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000) euros (la «Rémunération de l'Apport»), correspondant à la valorisation minimale de l'Apport, telle que confirmée aux termes d'un rapport rendu à cet effet par Deloitte S.A., en date du 25 août 2010, dont une copie demeurera annexée au présent acte, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la Loi, dont la conclusion a la teneur qui suit: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 764.010.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 305.604 actions, ayant une valeur nominale de EUR 2.500, à émettre en contrepartie.". Cette

Rémunération de l'Apport, à laquelle la Société pourvoit utilement et valablement ce jour en faveur de l'Actionnaire Unique, a la teneur ainsi que les caractéristiques qui suivent:

- La Société émet au bénéfice de l'Actionnaire Unique trois cent cinq mille six cent quatre (305.604) actions nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), correspondant à un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000), lesquelles sont intégralement souscrites ce jour par l'Actionnaire Unique.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation de la réalisation de l'Apport, conformément aux termes de la première résolution telle qu'adoptée ci-dessus, décide d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-six millions cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 46.532.500), à un nouveau montant de huit cent dix millions cinq cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 810.542.500), au travers de l'émission de trois cent cinq mille six cent quatre (305.604) actions nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Intervention - Souscription - Paiement

Natixis Luxembourg S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 609.865.400 euros, dont le siège social est sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 53141, dûment représentée à l'effet des présentes par Madame Evelyne Etienne, en sa qualité d'administrateur délégué de Natixis Luxembourg S.A. et conformément aux termes des résolutions du Conseil d'administration de Natixis Luxembourg S.A. en date du 30 juillet 2010, a souscrit à:

- Trois cent cinq mille six cent quatre (305.604) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), représentant un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000).

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur du montant total des contributions, matérialisées par l'Apport, s'élevant à une valeur de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000), a été rapportée au notaire soussigné. En conséquence, le capital social de la Société, s'élevant désormais à un montant total de huit cent dix millions cinq cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 810.542.500), est composé et détenu comme suit:

Trois cent vingt-quatre mille deux cent dix-sept (324.217) actions de la Société, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), représentant un montant total de huit cent dix millions cinq cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 810.542.500), souscrites par Natixis Luxembourg S.A.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation de la réalisation de l'Apport, conformément aux termes de la première résolution telle qu'adoptée ci-dessus, décide de modifier la dénomination sociale de la Société, à l'effet que cette dernière soit désormais connue, non plus sous la dénomination de «Natixis Private Banking International», mais sous la nouvelle dénomination sociale de «Natixis Bank».

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation des résolutions adoptées ci-dessus, décide de modifier:

- l'article premier (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Natixis Bank»;
Et

- l'article cinq (5) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à un montant de huit cent dix millions cinq cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 810.542.500), et est représenté par un total de trois cent vingt-quatre mille deux cent dix-sept (324.217) actions de la société, ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) chacune.»

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de prendre acte de la démission de Monsieur Franck Teyssonier en sa qualité d'administrateur de la Société à compter de la date des présentes.

Septième résolution

L'actionnaire Unique décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la Société, pour une période de six (6) années courant à compter de la date des présentes jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes qui sera appelée à l'effet de statuer sur les comptes sociaux de la Société clos au 31 décembre 2015, les personnes suivantes:

- Monsieur Georges Eric de la Brunière, né le 26 octobre 1964 à Boulogne-Billancourt (France), dont le domicile professionnel est sis 50, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;
- Madame Evelyne Etienne, née le 15 juin 1954 à Paris 12^e (France), dont le domicile professionnel est sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur François Mainard, né le 3 juillet 1963 à Nantes (France), dont le domicile professionnel est sis 30, avenue Pierre Mendès France, F-75013 Paris, France;
- Monsieur Jean-Michel Strasser, né le 10 septembre 1950 à Paris 17^e (France), dont le domicile professionnel est sis 30, avenue Pierre Mendès France, F-75013 Paris, France; et
- Monsieur Emmanuel Straus, né le 3 octobre 1961 à Dijon (France), dont le domicile professionnel est sis 68/76, Quai de la Rapée, F-75012 Paris, France.

Huitième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société, conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, à l'effet de nommer Madame Evelyne Etienne en qualité d'administrateur délégué à la question journalière de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Etienne, C. Opitz, R. Ledain-Santiago et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} octobre 2010. Relation: LAC/2010/43018. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134104/211.

(100153189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Simone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.110.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127624/10.

(100144739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Natixis Trust, Société Anonyme,

(anc. Natixis Luxembourg S.A.)

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.141.

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est présentée:

Natixis S.A., une société anonyme de droit français, au capital social de 4.653.020.308,80 euros, dont le siège social est sis 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris, France, et dont le numéro unique d'identification est le 542 044 524 RCS Paris,

Dûment représentée à l'effet des présentes par Madame Evelyne Etienne, en vertu d'un pouvoir donné à cet effet en date du 21 septembre 2010, à Paris, France,

En qualité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société Natixis Luxembourg S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 609.865.400 euros, dont le siège social est sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 35141, constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 458 du 8 décembre 1990 (la «...»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine

Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La présente assemblée générale extraordinaire, convoquée et réunie à l'effet des décisions de l'Actionnaire Unique (l'«Assemblée»), est ouverte sous la présidence de Madame Evelyne Etienne, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui nomme Maître Carsten Opitz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de secrétaire de séance.

L'Assemblée élit Maître Richard Ledain Santiago, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame le Président expose au notaire instrumentaire, et prie ce dernier de prendre acte de ce qui suit:

I. – Que l'Actionnaire Unique a dûment été convoqué conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de l'apport des activités bancaires de la Société, réalisé par cette dernière au bénéfice de Natixis Private Banking International, en accord avec les termes et conditions d'un projet d'apport publié à cet effet le 27 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Approbation de la perception par la Société d'un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000) en contrepartie de la réalisation, par cette dernière, de l'apport de ses activités bancaires au bénéfice de Natixis Private Banking International, correspondant à l'émission, par Natixis Private Banking International au bénéfice de la Société, de trois cent cinq mille six cent quatre (305.604) actions nouvelles de Natixis Private Banking International, ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-), correspondant à un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000);

3. Renonciation par la Société à son agrément en qualité d'établissement de crédit;

4. Modification de la dénomination sociale de la Société;

5. Modification corrélative de l'article premier (1^{er}) ainsi que de l'article trois (3) des statuts de la Société;

6. Prise en considération de la démission de Monsieur Jean-Louis Delvaux, Madame Valérie Derambure, Monsieur José-Maria Iceta, et Monsieur Bruno Martin, en leur qualité d'administrateur de la Société;

7. Nomination de Monsieur Jacques Antoine Allain, Monsieur Georges Eric de la Brunière, Monsieur Eric Franc, Monsieur Xavier Guyard, Madame Sophie Lazarevitch, Monsieur François Mainard, et de Monsieur Tugdual Boisse, en qualité de nouveaux administrateurs de la Société; et

8. Autorisation donnée au conseil d'administration de la Société, conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, à l'effet de nommer un ou plusieurs administrateurs délégués à la gestion journalière de la Société.

II. - Que la présence de l'Actionnaire Unique, ainsi que le nombre d'actions que celui-ci détient sont tous deux mentionnés sur une liste de présence à l'Assemblée; cette liste de présence, après avoir été dûment signée par l'Actionnaire Unique, ainsi que par les membres du bureau, devant rester annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Que l'Actionnaire Unique, possédant l'intégralité du capital social, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour tel qu'arrêté ci-dessus.

L'Actionnaire Unique, considérant:

- Qu'un projet d'apport, qui demeurera annexé au présent acte a été signé le 25 août 2010 (le «Projet d'Apport») entre la Société et Natixis Private Banking International, une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 46.532.500 euros, dont le siège social est sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est le B 32160 («NPBI»);

- Que le Projet d'Apport a été dûment publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations n°1753 en date du 27 août 2010, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 10 août 1915 gouvernant au régime des sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

- Qu'aux termes du Projet d'Apport, il a été convenu entre la Société et NPBI que la première devra apporter à cette dernière, sans dissolution, une partie de ses activités, s'agissant notamment de ses activités dites «bancaires» (les «Activités Bancaires»), en ce inclus l'ensemble des éléments d'actif et de passif relatifs à ces-dites Activités Bancaires (l'«...»);

- Que l'Apport sera réalisé conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi, ainsi qu'aux termes convenus entre la Société et NPBI et arrêtés dans le Projet d'Apport;

- Que le Projet d'Apport sera expressément soumis aux règles régissant le régime des scissions, telles que posées aux articles 285 à 308 de la Loi, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 303 de la Loi dont l'application sera dès lors expressément écartée en l'espèce;

- Que conformément aux dispositions de l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-après ont été dûment tenus à la disposition de l'Actionnaire Unique ainsi que de l'actionnaire de NPBI, à l'effet de la consultation, par ces derniers, au siège social respectif de la Société et de NPBI, au moins un mois avant la date de la présente assemblée:

* le Projet d'Apport;

* les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion établis au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société et de NPBI;

* les rapports établis par les conseils d'administration de la Société et de NPBI, relatifs à la réalisation de l'Apport, tels que visés à l'article 293, paragraphe (1) de la Loi; et

* le rapport de réviseur d'entreprises établi conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la Loi, relatif à la valorisation des Activités Bancaires apportées (ensemble, les «...»)

- Qu'un certificat en date du 29 septembre 2010, confirmant que les Documents ont effectivement été tenus à la disposition de l'Actionnaire Unique, conformément aux dispositions de l'article 295 de la Loi, a été établi et demeurera annexé au présent acte;

- Qu'un certificat en date du 25 août 2010, qui demeurera annexé au présent acte, confirmant (i) que conformément aux dispositions de l'article 296(1) de la Loi, l'Actionnaire Unique renonce expressément, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, à l'établissement du rapport prévu aux articles 308bis-3 et 294 de la Loi, et (ii) que conformément aux dispositions de l'article 296(2) de la Loi, l'Actionnaire Unique renonce expressément, toujours en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, à l'établissement des comptes intermédiaires au 30 juin 2010, tels que visés à l'article 295(1) c), ceci en considération du fait que l'Actionnaire Unique a, à la date des présente, une parfaite connaissance quant à la situation économique, juridique, comptable et fiscale de la Société;

- Qu'à compter de la date du présent acte notarié (la «Date de Réalisation»), l'ensemble des droits et obligations relatifs aux Activités Bancaires seront repris, vis-à-vis des tiers par NPBI, qui supportera et fera dès lors son affaire de l'ensemble des dettes ainsi que de toutes obligations de paiement relatives aux Activités Bancaires;

- Qu'à compter de la Date de Réalisation, l'ensemble des contrats de travail conclus entre la Société et la totalité de ses employés, ceux-ci travaillant exclusivement ou principalement pour les besoins des Activités Bancaires, seront repris par NPBI, et NPBI supportera dès lors l'ensemble des droits et obligations, notamment de paiement, ainsi que l'ensemble des dettes y liées;

- Que NPBI recueillera la pleine propriété ainsi que la possession exclusive de l'ensemble des éléments d'actif et de passif qui lui seront apportés par la Société, relatifs aux Activités Bancaires à compter de la Date de Réalisation; ce transfert devant être réalisé avec l'ensemble des sûretés et autres garanties contractuelle ou légale et, plus largement, de quelque nature que ce soit, y attachées;

- Que NPBI sera juridiquement liée, à compter de la Date de Réalisation, par l'ensemble des contrats, accords, engagements précontractuels de quelque nature que ce soit, ventes et autres engagements quelconques ayant pu être souscrits par la Société relatifs aux Activités Bancaires apportées dans le cadre de l'Apport;

- Que d'un point de vue comptable et fiscal et ce, tant à l'égard de la Société que de NPBI, l'Apport des Activités Bancaires sera considéré comme effectif à compter du 1^{er} juillet 2010 et que de ce fait, seule les créances ainsi que les dettes de la Société, relatives aux Activités Bancaires, qui seraient devenues exigibles entre le 1^{er} juillet 2010 inclus et la Date de Réalisation exclue, seront transmises de la Société à NPBI, tandis que celles des créances et des dettes liées aux Activités Bancaires qui verraient leur date d'exigibilité arrêtée préalablement au 30 juin 2010 inclus ne seront pas transmises à NPBI; leur titularité étant ainsi conservée par la Société, qui y demeurera tenue;

décide d'approuver la réalisation l'Apport des Activités Bancaires de la Société au bénéfice de NPBI, conformément à ce que dessus, ainsi qu'aux termes et conditions du Projet d'Apport.

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation de la réalisation de l'Apport, conformément aux termes de la première résolution telle qu'adoptée ci-dessus, décide d'approuver la rémunération offerte à la Société par NPBI en contrepartie de la mise en oeuvre de l'Apport, d'un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000) (la «Rémunération de l'Apport»), correspondant à la valorisation minimale de l'Apport, telle que confirmée aux termes d'un rapport rendu à cet effet par Deloitte S.A., en date du 25 août 2010, dont une copie demeurera annexée au présent acte, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la Loi, dont la conclusion a la teneur qui suit: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 764.010.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 305.604 actions, ayant une valeur nominale de EUR 2.500, à émettre en contrepartie."

Cette Rémunération de l'Apport, à laquelle NPBI pourvoit utilement et valablement ce jour en faveur de la Société, a la teneur ainsi que les caractéristiques qui suivent:

- NPBI émet au bénéfice de la Société trois cent cinq mille six cent quatre (305.604) actions nouvelles de NPBI, ayant une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), correspondant à un montant total de sept cent soixante-quatre millions dix mille euros (EUR 764.010.000), lesquelles sont intégralement souscrites ce jour par la Société, dûment représentée à cet effet par Madame Evelyne Etienne, en vertu d'une procuration consentie pour ce faire sous seing privé en date du 21 septembre 2010 à Paris, France.

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation de la réalisation de l'Apport, conformément aux termes de la première résolution telle qu'adoptée ci-dessus, décide par ailleurs d'approuver la renonciation, par la Société, à son agrément en qualité d'établissement de crédit, tel que celui-ci lui avait été consenti en date du 21 septembre 1990, à l'effet de pouvoir exercer des activités bancaires sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Actionnaire Unique prend en outre acte de ce que, suite à la réalisation de l'Apport, la Société deviendra une société exerçant une simple activité de gestion de participation au sein du groupe Natixis, détenant notamment NPBI ainsi que les filiales déjà actuellement détenues par cette dernière.

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation de la réalisation de l'Apport, conformément aux termes de la première résolution telle qu'adoptée ci-dessus, décide de modifier la dénomination sociale de la Société, à l'effet que cette dernière soit désormais connue, non plus sous la dénomination de «Natixis Luxembourg S.A.», mais sous la nouvelle dénomination sociale de «Natixis Trust».

L'Actionnaire Unique, en conséquence de l'approbation des résolutions adoptées ci-dessus, décide de modifier:

- l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

«...»

Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Natixis Trust.»;

Et

- l'article trois (3) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

«...»

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.».

L'Actionnaire Unique décide de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Louis Delvaux, Madame Valérie Derambure, Monsieur José-Maria Iceta, et Monsieur Bruno Martin en leur qualité d'administrateur de la Société à compter de la date des présentes.

L'Actionnaire Unique décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la Société, pour une période de six (6) années courant à compter de la date des présentes jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes qui sera appelée à l'effet de statuer sur les comptes sociaux de la Société clos au 31 décembre 2015, les personnes suivantes:

- Monsieur Jacques Antoine Allain, né le 6 décembre 1954 à Paris 17^e (France), dont le domicile professionnel est sis 50, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;

- Monsieur Georges Eric de la Brunière, né le 26 octobre 1964 à Boulogne-Billancourt (France), dont le domicile professionnel est sis 50, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;

- Monsieur Eric Franc, né le le 25 novembre 1963 à Issy-les-Moulineaux (France), dont le domicile professionnel est sis 50, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;

- Monsieur Xavier Guyard, né le le 03 mai 1951 à Paris 10^{ème} (France), dont le domicile professionnel est sis 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Sophie Lazarevitch, née le le 27 janvier 1961 à Beni Saf (Algérie), dont le domicile professionnel est sis 50, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France;

- Monsieur François Mainard, né le 03 juillet 1963 à Nantes (France), dont le domicile professionnel est sis 30, avenue Pierre Mendès France, F-75013 Paris, France; et

- Monsieur Tugdual Boisse, né le 04 décembre 1973 à Clermont-Ferrand (France), dont le domicile professionnel est sis 47, quai d'Austerlitz, F-75013 Paris, France.

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société, conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, à l'effet de nommer un ou plusieurs administrateurs délégués à la gestion journalière de la Société.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ six mille cent euros (EUR 6.100.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Etienne et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} octobre 2010. Relation: LAC/2010/43019. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134108/211.

(100153188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Simone, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 38.110.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010127625/10.

(100144743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silver Sea Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Mr. Raymond THILL, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of one proxy given under private seal dated August 20th, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Silver Sea Developments S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg-City.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares each having a par value of one GB penny (GBP 0.01) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30th of September 2011.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

	Shares:
Silver Sea Holdings S.A	1,250,000
TOTAL	1,250,000

All the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Shares representing the entire capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed the following resolutions:

1) The sole Shareholder resolves to appoint as sole manager of the Company for an undetermined period:

Davy Beaucé, born on 30 December 1981 in Messancy (Belgium), accountant, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Silver Sea Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée en vertu du droit de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 août 2010 .

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination sociale. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Silver Sea Developments S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra

être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut disposer de sièges et de succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centième de Livres Sterling chacune (GBP 0,01) (les "Parts Sociales "). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales:
Silver Sea Holdings S.A.	1.250.000
TOTAL	1.250.000

Toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

103417

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (1.200, EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant comme indiqué ci-dessus la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes:

(1) L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant Unique pour une période indéterminée:

Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy (Belgique), comptable, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37575. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117557/427.

(100133725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

The Shaheen Business & Investment Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.234,58.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 41.761.

—
EXTRAIT

En date du 25 août 2010, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117598/14.

(100133814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

TNT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.119.

—
Extrait des décisions prises par les associée unique en date du 30 juin 2010

1. M. Onsi Naguib SAWIRIS a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Samih Onsi Naguib SAWIRIS, administrateur de sociétés, né à Caire (Egypte), le 28 janvier 1957, demeurant à Alex Rd., Zenab Abd El Ghany, Caire a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TNT Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010117599/15.

(100133655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Toras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Administrateur

Référence de publication: 2010117601/11.

(100133676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Turbo Wash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 30, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 24.683.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erich GINSBACH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010117603/11.

(100133937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Comptoir Foncier de Niederkorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.089.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COMPTOIR FONCIER DE NIEDERKORN avec siège social à L - 1118 Luxembourg 5 rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94 089, tenue en date du 29 avril 2010.

L'Assemblée a accepté à l'unanimité le renouvellement, pour une durée de six ans, des mandats de

- des administrateurs CHANCY TRADING LIMITED

THANELLO INCORPORATED

Alfred POLOMSKI

- de l'administrateur délégué Alfred POLOMSKI

- du Commissaire aux Comptes WURTH CONSULTING S.A.

Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010118281/22.

(100134204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.728.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010117604/10.

(100133496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Tetrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.646.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2010

- La démission de Madame Nicole THIRION de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L- 1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

TETRADE S.A.

S. BOUREKBA / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117992/23.

(100134527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.396.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59509 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117606/10.

(100133677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Vantage Holdings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.235.

—
EXTRAIT

En date du 25 août 2010, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117607/14.

(100133642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117609/10.

(100133960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Cobelfret Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.721.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke et Mesdames Anne-Marie Grieder et Kirsten Hansens sont renommés administrateurs.

Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

Monsieur Erwin Gillissen, avec comme nouvelle adresse : Du Boislei 33 B-2930 Brasschaat, est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

L'Assemblée confirme que Monsieur Jozef Adriaens, Directeur, est toujours en charge de l'administration générale de la société et que Madame Kirsten Hansens est en charge de la gestion technique en matière de navigation fluviale.

Pour extrait sincère et conforme

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010117809/20.

(100134334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Vested S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 102.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117610/10.

(100133785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117612/10.

(100133769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010117615/11.

(100133962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Société Chalom Immobilier (SCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.862.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SOCIETE CHALOM IMMOBILIER (SCI)", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94862, tenue en date du 9 septembre 2009 que:

- des administrateurs à savoir

THANELLO INCORPORATED

ULYSS BUSINESS

REGINE CAILLAU

- de l'administrateur délégué REGINE CAILLAU

- du Commissaire aux Comptes WURTH CONSULTING SA.

Sont renouvelés pour une durée de 6 ans.

Leurs mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010118396/23.

(100134197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

A.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117768/9.

(100134002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Van Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN HOLDING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010117616/11.

(100133637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Ben Delux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.988.

Assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2010

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 8 juillet 2010, que l'associé unique de la société BEN DELUX sàrl,

Monsieur BENHAMOUDA Imed, commerçant, né le 24 août 1963 à Sidi Bouzid en Tunisie, demeurant 99, route de Luxembourg, L-3515 Dudelange.

cède

à Madame BEN REZIG DELLY Jamila, née le 05 juillet 1938 à El Gem en Tunisie, demeurant 28 rue de Paris, Sousse 4011.

80 parts sociales du capital social de la société BEN DELUX S.à r.l. ayant son siège à L-4601 Differdange 25, Avenue de la Liberté.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Suite à cette cession, le capital social est réparti comme suit:

Madame BEN REZIG DELLY Jamila	80 parts
Monsieur BENHAMOUDA Imed	20 parts

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Differdange au siège de la société.

Fait à Differdange le 9 juillet 2010.

BEN REZIG DELLY Jamila / BENHAMOUDA Imed.

Référence de publication: 2010118458/24.

(100134804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mil dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 1^{er} juillet 2010.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-dix-huit mille sept cent trente-six euros et vingt-sept cents (EUR 78.736,27) composé de six cent dix-huit mille huit cent quarante (618.840) actions d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent vingt-trois (3.239.223) actions d'investisseurs de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), et quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité») entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq

ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 1^{er} juillet 2010 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT QUARANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (EUR 846,64) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE VINGT-QUATRE EUROS ET SEPT CENTS (EUR 216.024,07) en vue de le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE-SIX EUROS ET VINGT-SEPT CENTS (EUR 78.736,27) à SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (EUR 79.582,91) par la création de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (84.664) actions d'investisseurs de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-douze euros et cinquante-cinq cents (EUR 87.792,55);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076, de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille cinq cent quarante euros et cinquante-six cents (EUR 58.540,56);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556, de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent cinquante-quatre euros et six cents (EUR 5.854,06);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F- 92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410, de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent cinquante-quatre euros et six cents (EUR 5.854,06);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F-75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, de cinq cent soixante-quatorze (574) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-trois euros et vingt-six cents (EUR 1.463,26);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F-75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-seine, le 22 janvier 1964, de cinq cent soixante-quatorze (574) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-trois euros et vingt-six cents (EUR 1.463,26);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de neuf cent dix-huit (918) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante et un euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.341,82);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-trois mille neuf cent cinq euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 43.905,92);

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTHI, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (84.664) actions nouvelles d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent seize mille vingt-quatre euros et sept cents (EUR 216.024,07) résultant de l'augmentation de capital du 1^{er} juillet 2010 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de deux cent seize mille huit cent soixante-dix euros et soixante et onze cents (EUR 216.870,71) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version française:

« **Art. 3. Capital social - Actions.**

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 79.582,91) composé de sept cent trois mille cinq cent quatre (703.504) actions d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent vingt-trois (3.239.223) actions d'investisseurs de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), et quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).»

Version anglaise:

'3.1 Share Capital.

[...]

The subscribed capital is set at seventy-nine thousand five hundred and eighty-two euro and ninety-one cents (EUR 79,582.91) consisting of seven hundred and three thousand five hundred and four (703,504) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), three million two hundred and thirty-nine thousand two hundred and twenty-three (3,239,223) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares") and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares")."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31625. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010117608/128.

(100133714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 384.975,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.145, and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 10, 2009, published on August 6, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1519 at page 72892 (the Company). The articles of associations of the Company (the Articles) were subsequently amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 21, 2009, published on September 19, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1819 at page 87286. The Articles were

further amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 22, 2009, published on December 22, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2487 at page 119368. The Articles were further amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 30, 2009, published on March 17, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 567 at page 27196. The Articles have not been amended since then.

THERE APPEARED:

RE Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.245 and having a share capital of one million and seven hundred and seventy-five thousand and eight hundred and fifty euro (EUR 1,775,850.-),

here represented by Aurore Perleau, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

RE Family Healthcare S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.939 and having a share capital of one million and sixty thousand and five hundred and fifty euro (EUR 1,060,550.-),

here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

RE Pet Food S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.864 and having a share capital of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-),

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

RE Swimwear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of ninety-nine thousand euro (EUR 99,000.-),

here represented by Vanessa Schmitt, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxies, after having been signed *in* varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. RE Coatings S.à r.l. and RE Family Healthcare S.à r.l. are the shareholders of the Company (the Shareholders).

II. The Company's share capital is presently set at two hundred and eighty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 282,575.-) represented by (i) seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles) and (ii) four thousand and two hundred (4,200) Class B Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. RE Coatings S.à r.l. holds all the Class A Tracker Shares in the share capital of the Company.

IV. RE Family Healthcare S.à r.l. holds all the Class B Tracker Shares in the share capital of the Company

V. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of two hundred and eighty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 282,575.-) represented by (i) seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A Tracker Shares and (ii) four thousand and two hundred (4,200) Class B Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by one hundred and two thousand and four hundred euro (EUR 102,400.-) so as to bring the share capital of the Company to three hundred and eighty-four thousand and nine hundred and seventy-five euro (EUR 384,975.-) by the issuance of (i) six hundred and seventy-six (676) new Class C tracker shares and (ii) three thousand and four hundred and twenty (3,420) new Class D tracker shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by RE Pet Food S.à r.l. by way of a contribution in cash in an amount of sixteen thousand and nine hundred euro (EUR 16,900.-) in exchange for the issuance of six hundred and seventy-six (676) new Class C tracker shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by RE Swimwear S.à r.l. by way of a contribution in cash in an amount of eighty-five thousand and five hundred euro (EUR 85,500.-) in exchange

for the issuance of three thousand and four hundred and twenty (3,420) new Class D tracker shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase as specified under item 1. above;

1. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class C Tracker Shares (as defined in the Articles, as amended as per item 4 above) and Class D Tracker Shares (as defined in the Articles, as amended as per item 4) in the register of shareholders of the Company; and

2. Miscellaneous.

VI. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

VII. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of two hundred and eighty-two thousand and five hundred and seventy-five euro (EUR 282,575.-) represented by (i) seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A Tracker Shares and (ii) four thousand and two hundred (4,200) Class B Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by one hundred and two thousand and four hundred euro (EUR 102,400.-) so as to bring the share capital of the Company to three hundred and eighty-four thousand and nine hundred and seventy-five euro (EUR 384,975.-) by the issuance of (i) six hundred and seventy-six (676) new Class C tracker shares and (ii) three thousand and four hundred and twenty (3,420) new Class D tracker shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. RE Pet Food S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to six hundred and seventy-six (676) new Class C tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of sixteen thousand and nine hundred euro (EUR 16,900.-).

The amount of sixteen thousand and nine hundred euro (EUR 16,900.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company

2. RE Swimwear S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to three thousand and four hundred and twenty (3,420) new Class D tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eighty-five thousand and five hundred euro (EUR 85,500.-).

The amount of eighty-five thousand and five hundred euro (EUR 85,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, RE Coatings S.à r.l., RE Family Healthcare S.à r.l., RE Pet Food S.à r.l. and RE Swimwear S.à r.l. (the Shareholders) resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at three hundred and eighty-four thousand and nine hundred and seventy-five euro (EUR 384,975.-) represented by seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share), four thousand two hundred (4,200) Class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), six hundred and seventy-six (676) Class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share) and three thousand and four hundred and twenty (3,420) Class D tracker shares (in case of plurality, the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up, (collectively, with other tracker shares issued by the Company from time to time, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular

asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed, for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued Class C Tracker Shares (as defined in the Articles, as amended) and Class D Tracker Shares (as defined in the Articles, as amended) in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,600.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.145, et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 10 juin 2009, publié le 6 août 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1519 à la page 72892 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par la suite suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 21 juillet 2009, publié le 19 septembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1819 à la page 87286. Les Statuts ont également été modifiés suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2487 à la page 113368. Les Statuts ont été ensuite modifiés suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 30 décembre 2009, publié le 17 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 567 à la page 27196.

Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.245 et ayant un capital social d'un million sept cent soixante-quinze mille huit cent cinquante euros (EUR 1.775.850);

ici représentée par Aurore Perleau, avocate, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RE Family Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.939 et ayant un capital social d'un million soixante mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.060.550);

ici représentée par Fabian Piron, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RE Pet Food S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.864 et ayant un capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000),

ici représentée par Armony Allamano, avocate, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RE Swimwear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de quatre-vingt dix-neuf mille euros (EUR 99.000),

ici représentée par Vanessa Schmitt, avocate, ayant son adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. RE Coatings S.à r.l. et RE Family Healthcare S.à r.l. sont les associés de la Société (les Associés).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent quatre-vingt deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 282.575) représenté par (i) sept mille cent trois (7.103) Parts Sociales Traçantes de Classe A (telles que définies dans les Statuts) et (ii) quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales Traçantes de Classe B (telles que définies dans les Statuts) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. RE Coatings S.à r.l. détient toutes les Parts Sociales Traçantes de Classe A dans le capital social de la Société.

IV. RE Family Healthcare S.à r.l. détient toutes les Parts Sociales Traçantes de Classe B dans le capital social de la Société.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quatre-vingt deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 282.575) représenté par (i) sept mille cent trois (7.103) Parts Sociales Traçantes de Classe A et (ii) quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par cent deux mille quatre cents euros (EUR 102.400) afin de porter le capital social de la Société à trois cent quatre-vingt quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 384.975) par l'émission de (i) six cent soixante-seize (676) nouvelles parts sociales traçantes de Classe C et (ii) trois mille quatre cent vingt (3.420) nouvelles parts sociales traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par RE Pet Food S.à r.l. par un apport en numéraire d'un montant de seize mille neuf cents euros (EUR 16.900) en échange de l'émission de six cent soixante-seize (676) nouvelles parts sociales traçantes de Classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par RE Swimwear S.à r.l. par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt cinq mille cinq cents euros (EUR 85.500) en échange de l'émission de trois mille quatre cent vingt (3.420) nouvelles parts sociales traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social comme indiquée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes de Classe C (telles que définies dans les Statuts, tels que modifiés selon le point 4 ci-dessus) et des Parts Sociales Traçantes de Classe D (telles que définies dans les Statuts, tels que modifiés selon le point 4 ci-dessus) nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

VI. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, les Associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renoncent à tous les droits et formalités de convocation à l'Assemblée auxquels ils ont droit.

VII. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quatre-vingt deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 282.575) représenté par (i) sept mille cent trois (7.103) Parts Sociales Traçantes de Classe A et (ii) quatre mille deux cents (4.200) Parts Sociales Traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par cent deux mille quatre cents euros (EUR 102.400) afin de porter le capital social de la Société à trois cent quatre-vingt quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 384.975) par l'émission de (i) six cent soixante-seize (676) nouvelles parts sociales traçantes de Classe C et (ii) trois mille quatre cent vingt (3.420) nouvelles parts sociales traçantes de Classe D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. RE Pet Food S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent soixante-seize (676) nouvelles parts sociales traçantes de Classe C de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de seize mille neuf cents euros (EUR 16.900).

Le montant de seize mille neuf cents euros (EUR 16.900) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire susmentionné sera affecté au compte capital social de la Société.

2. RE Swimwear S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille quatre cent vingt (3.420) nouvelles parts sociales traçantes de Classe D de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt cinq mille cinq cents euros (EUR 85.500).

Le montant de quatre-vingt cinq mille cinq cents euros (EUR 85.500) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire susmentionné sera affecté au compte capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, RE Coatings S.à r.l., RE Family Healthcare S.à r.l., RE Pet Food S.à r.l. et RE Swimwear S.à r.l. (les Associés) décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 384.975) représenté par sept mille cent trois (7.103) parts sociales traçantes de Classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), quatre mille deux cents (4.200) parts sociales traçantes de Classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), six cent soixante-seize (676) parts sociales traçantes de Classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C) et trois mille quatre cent vingt (3.420) parts sociales traçantes de Classe D (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe D), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement libérées, (collectivement, avec d'autres parts sociales traçantes émises par la Société de temps à autre, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou des actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement un Actif Désigné) qui seront censés comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente (soit en numéraire ou autrement) de la totalité ou d'une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, en tout état de cause, tout produit de la vente (soit en numéraire ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de, la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence de, la détention de cet Actif Désigné."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes de Classe C (telles que définies dans les Statuts, tels que modifiés) et des Parts Sociales Traçantes de Classe D (telles que définies dans les Statuts, tels que modifiés) nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. PERLEAU, F. PIRON, A. ALLAMANNO, V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31998. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010118658/304.

(100134736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.016.873,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Limited (Overseas) Holdings LP, a limited partnership governed by the laws of Alberta (Canada), having its office at P.O. Box 897 GT, One Capital Place, George Town, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands and registered with the Province of Alberta under number LP12878237, represented by its general Partners, Limited (Overseas), Inc. and Overseas Holdings, Inc.,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on July 30, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Victoria's Secret International S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.819 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 7th, 2008, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2900, on December 4th, 2008 and amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, on July 29th, 2009, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 1718, on September 5th, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred and thirty-five million, sixteen thousand, eight hundred and seventy-three US Dollars (USD 135,016,873.-) represented by one hundred and thirty-five million, sixteen thousand, eight hundred and seventy-three (135,016,873) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of thirty million US Dollars (USD 30,000,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and thirty-five million, sixteen thousand, eight hundred and seventy-three US Dollars (USD 135,016,873.-) to one hundred and sixty-five million, sixteen thousand, eight hundred and seventy-three US Dollars (USD 165,016,873.-) by creation and issue of thirty million (30,000,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Limited (Overseas) Holdings LP, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the thirty million (30,000,000) new shares and have them fully paid up in the amount of thirty million US Dollars (USD 30,000,000.-), by a contribution in cash in the amount of thirty million US Dollars (USD 30,000,000.-), the latter amount being at the free and entire disposal of the Company as was certified to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and sixty-five million, sixteen thousand, eight hundred and seventy-three US Dollars (USD 165,016,873.-) represented by one hundred and sixty-five million, sixteen thousand, eight hundred and seventy three (165,016,873) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Limited (Overseas) Holdings LP, un «limited partnership», constitué selon les lois d’Alberta (Canada), ayant son siège social au P.O. Box 897 GT, One Capital Place, George Town, Grand Cayman KY1-1103, îles Caïmans et enregistré auprès de la Province d’Alberta, sous le numéro LP12878237, représenté par ses «general partners» Limited (Overseas), Inc. et Overseas Holdings, Inc.,

ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d’une procuration donnée le 30 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Le comparant est l’associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Victoria’s Secret International S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.819 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2900, le 4 décembre 2008 et modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1718 le 5 septembre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent trente-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize US Dollars (USD 135.016.873,-) représenté par cent trente-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize (135.016.873) parts sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1,-) chacune.

III. L’associé unique a décidé d’augmenter le capital social d’un montant de trente millions d’US Dollars (USD 30.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize US Dollars (USD 135.016.873,-) à cent soixante-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize US Dollars (USD 165.016.873,-), par la création et l’émission de trente millions (30.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Limited (Overseas) Holdings LP, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux trente millions (30.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de trente millions d’US Dollars (USD 30.000.000,-), par un apport en numéraire d’un montant de trente millions US Dollars (USD 30.000.000,-), ce dernier étant à la libre et entière disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à la résolution qui précède, l’associé unique a décidé de modifier l’article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent soixante-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize US Dollars (USD 165.016.873,-) représenté par cent soixante-cinq millions seize mille huit cent soixante-treize (165.016.873) parts sociales d’une valeur nominale d’un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d’émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L’avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer

le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2010. Relation: ECH/2010/1190. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (singé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117611/121.

(100133589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Vento Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.849.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société anonyme Vento Italia S.A. en date du 13 août 2010

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société daté du 13 août 2010 les décisions suivantes:

"Résolution Unique:

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société de 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat"

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010117617/17.

(100133404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Poinsetia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 35.680.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} septembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Dominique MOULAERT, Administrateur, juriste, C5 Stanley Knoll, 42 Stanley Village Road Hong-Kong, Chine;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

L'assemblée générale du 1^{er} septembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour POINSETIA S.A.

Société anonyme holding

Référence de publication: 2010118650/24.

(100134794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Primos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.219.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société ACHADAS WORLDWIDE INC., avec siège social sis à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le numéro IBC 664117,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRIMOS S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créan-

ces. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31), entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par l'administrateur; cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un membre, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

L'administrateur sortant peut être réélu.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Les membres démissionnaires sont rééligibles.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tout document et toute nomination de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par un administrateur, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, présidera les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, au commissaire qui, sur cette base, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, sera déposé au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu de procéder à une distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de juin de l'an 2011 à 15.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'associée unique ACHADAS WORLDWIDE INC., préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. A été appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3. La société anonyme HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 110.094, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4. Le mandat de l'administrateur unique se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

5. Le mandat du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

6. Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2010. Relation GRE/2010/2902. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118653/247.

(100134953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Visio Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 132.888.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010117618/12.

(100133633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

West One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.511.

A noter le changement de domicile des administrateurs suivants:

- Madame Brigitte Laschet, employée privée qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald,

- Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010117619/18.

(100133893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Ruco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.622.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 2 septembre 2010

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Monsieur Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RUCO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010118671/24.

(100135190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Windle Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117620/10.

(100133420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010117621/11.

(100133940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Yellowwoods Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 152.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010117622/11.

(100133486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Paris en date du 30 août 2010

Le Conseil d'Administration de la Société a pris acte du renouvellement du mandat des personnes suivantes avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

- Monsieur Rainer Bormann, directeur de société, avec adresse professionnelle au 1, Eppinger Strasse, D-14195 Berlin, en qualité d'administrateur-délégué;

- Ott & Co. S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son représentant légal Jean-François Ott, en qualité d'administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, France

- Monsieur Nicolas TOMMASINI, directeur de société, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris, France, en qualité d'administrateur-délégué;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 31 Août 2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010118630/22.

(100134921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

An der Bakes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6918 Mendsdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R.C.S. Luxembourg B 17.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AN DER BAKES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010117628/11.

(100132797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour ALBA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010117627/15.

(100133180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Brickfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117630/10.

(100133068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/08/2010

Le 26 août 2010, une assemblée générale extraordinaire de la société s'est valablement réunie.

Le Point à l'ordre du jour est le suivant:

1. Nomination de Monsieur Francis CORBESIER en tant que gérant.

La décision prise est la suivante:

L'associé a décidé d'accepter pour une durée indéterminée, la nomination en qualité de gérant avec effet immédiat, de:

Monsieur Francis CORBESIER, né le 9 mars 1949 à Haccourt (Belgique) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg,

Cette décision sort son effet à la date de ce jour.

Certifié conforme

Référence de publication: 2010117781/18.

(100134251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Trigrance Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.719.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010119247/9.

(100135218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.
